

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 juin 2020

---

**Présents** : Christian Limousin, Charlotte Supernak, Lionel Mougeot Guy Bellaton, Françoise Cavanne, Sandra Voisin, Serge Bailly, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage, Monique Busnel, Nicolas Barrier, Lucette Bourgeois, Yves Provent, Serge Gomes, Mélanie Jacquin.

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de respecter la distanciation (4m2), la séance s'est tenue dans la salle des fêtes, le public est limité à 5 personnes et le port du masque est obligatoire.

## **Ouverture de la séance à 20h30**

**Secrétaire de séance** : Lucette Bourgeois

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 27.05..2020, auquel il faut ajouter, sur demande du Trésorier payeur, les délibérations **N°20202705-002 : Election du Maire** et **N°20202705-003 : Election des Adjointes** ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité.

## **Délibération N°20200406-001 : Délégation des missions complémentaires au Maire**

Afin de faciliter la gestion administrative de la commune, le CM **décide de confier** au Maire, pour la durée du mandat, les missions suivantes :

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les causes dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des Marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Conclure la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Signer toutes les conventions ;
- Autoriser le Maire à exercer, au nom de la commune et pendant toute la durée du mandat, les droits de préemption, définis par la Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 du code l'urbanisme selon les modalités rappelées ci-dessous ;
- Cette délégation est plafonnée à toute préemption inférieure ou égale à 500 000 euros.
- Signer les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le CM **autorise** son suppléant à exercer ces délégations en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et **rappelle** que le Maire et son suppléant seront tenus d'informer régulièrement, a posteriori, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

## **Délibération N°20200406-002 : Indemnités de fonction du Maire**

Au terme du dernier recensement, la population totale de Douvres s'élevant à 1067 habitants, le taux maximal, en % de l'indice 1027, est de **51.6 % pour l'exercice effectif des fonctions de Maire**. Le CM **décide** de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire au taux de **31,00 % de l'indice 1027** pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, **précise** que ces dispositions seront applicables à compter du 27 Mai 2020, date de nomination du Maire, que les crédits

nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du Budget principal.

Roelof Verhage remercie le Maire, de la part de la municipalité, de ne pas prendre l'intégralité de l'indemnité à laquelle il a droit.

**Délibération N°20200406-003 : Indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués.**

Au terme du dernier recensement, la population totale de Douvres s'élevant à 1067 habitants, Le CM **décide de fixer**, en % de l'indice 1027, le taux maximal de **10 % pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes Maire et 10% pour l'exercice effectif des fonctions des Conseillers Municipaux avec délégation**. Il **précise** que ces dispositions seront applicables à compter du 27 Mai 2020, date de nomination des Adjointes et à compter du 18 mai 2020, date d'entrée en fonction des Conseillers Municipaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du Budget principal.

Pour toutes les délibérations suivantes, les délégués représentant la commune dans les syndicats extra-communaux sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération N°20200406-004 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de la Vallée de l'Albarine (SIABVA)**

Conformément aux statuts du syndicat, la Commune dispose de **2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants**. Le Maire reçoit les candidatures de Mme **Nathalie Verdeghem** et **M. Nicolas Barrier** aux postes de délégués titulaires et celles de **M. Yves Provent** et **M. Roelof Verhage** aux postes de délégués suppléants. Mme **Nathalie Verdeghem** et **M. Nicolas Barrier** sont élus délégués titulaires au SIABVA par 15 suffrages obtenus sur 15 votants, **M. Yves Provent** et **M. Roelof Verhage** sont élus délégués suppléants au SIABVA par 15 suffrages obtenus sur 15 votants.

**Délibération N°20200406-005 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain (SleA)**

Il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain (SleA). Le Maire reçoit les candidatures de **M Serge Bailly** et de **M Serge Gomes** au poste de délégué titulaire et se propose au poste de délégué suppléant. **M Serge Bailly** est élu délégué titulaire à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 13 suffrages obtenus sur 15 votants, **M Serge Gomes** ayant obtenu 2 suffrages ; **M Christian Limousin** est élu délégué suppléant par 13 suffrages obtenus sur 15 votants.

**Délibération N°20200406-006 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu (SIERA)**

Conformément aux statuts du syndicat, la Commune dispose de **3 délégués titulaires** (pas de suppléant). Le Maire reçoit les candidatures de **M Guy Bellaton**, **Mme Charlotte Supernak**, **Mme Mélanie Jacquin** et se propose pour le troisième poste de délégué. **M Guy Bellaton**, **Mme Charlotte Supernak** et **M. Christian Limousin** sont élus délégués par 13 suffrages obtenus sur 15 votants, **Mme Mélanie Jacquin** ayant obtenu 2 suffrages.

**Délibération N°20200406-007 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Les P'tits Mômes »**

Conformément aux statuts du syndicat, la Commune dispose de **2 délégués titulaires** et de **2 délégués suppléants**. Le Maire reçoit les candidatures de Mme Monique Busnel, **Mme Sandra Voisin** et **Mme Mélanie Jacquin** aux postes de délégués titulaires et celles de **Mme Charlotte Supernak** et **M Lionel Mougeot** aux postes de délégués suppléants. **Mme Monique Busnel** et **Mme Sandra Voisin** sont élues déléguées titulaires au SIVU « Les P'tits Mômes » par 13 suffrages obtenus sur 15 votants, **Mme Mélanie Jacquin** ayant obtenu 2 suffrages. **Mme Charlotte Supernak** et **M Lionel Mougeot** sont élus délégués suppléants par 13 suffrages obtenus sur 15 votants.

## **Délibération N°20200406-008 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et son Agglomération (STEASA)**

Conformément aux statuts du syndicat, la Commune dispose de **3 délégués titulaires** et de **3 délégués suppléants**. Le Maire reçoit les candidatures de M Guy Bellaton, M Serge Bailly, **M Nicolas Barrier** et **M. Serge Gomes** aux postes de délégués titulaires ; et celles de **M Yves Provent**, **Mme Françoise Cavanne** et **Mme Sandra Voisin** aux postes de délégués suppléants. **M Guy Bellaton**, **M Serge Bailly** et **M Nicolas Barrier** sont élus délégués titulaires au STEASA par 13 suffrages obtenus sur 15 votants, **M Serge Gomes** ayant obtenu 2 suffrages ; **M Yves Provent**, **Mme Françoise Cavanne** et **Mme Sandra Voisin** sont élus délégués suppléants au STEASA par 13 suffrages obtenus sur 15 votants.

## **Délibération N°20200406-009 : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Mixte du Centre Nautique d'Ambérieu**

Conformément aux statuts du syndicat, la Commune dispose **d'1 délégué titulaire** et **d'1 délégué suppléant**. Le Maire reçoit les candidatures de **M Lionel Mougeot** et **Mme Mélanie Jacquin** au poste de délégué titulaire et celle de **Mme Nathalie Verdeghe**m au poste de déléguée suppléante. **M Serge GOMES**, concernant la candidature de Lionel Mougeot, soulève la question de la possibilité d'une incompatibilité entre sa fonction professionnelle de responsable des sports de la ville d'Ambérieu-en-Bugey et sa représentation au sein du syndicat en tant qu' élu local. Il demande que ce point soit vérifié auprès des services de la Préfecture.

**M le Maire** se renseignera auprès de la Préfecture et fait procéder au vote, quitte à refaire un vote si l'incompatibilité est avérée.

**M Lionel Mougeot** est élu délégué titulaire à la majorité absolue par 13.suffrages obtenus sur 15 votants, **Mme Mélanie Jacquin** ayant obtenu 2 suffrages ; **Mme Nathalie Verdeghe**m est élue déléguée suppléante par 13 suffrages obtenus sur 15 votants.

### **Autres instances communales**

\* **CCPA** : le Maire rappelle que la commune dispose de 1 conseiller communautaire titulaire et un suppléant, au sein de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA). Aux dernières élections municipales du 15/03/2020, les représentants de la commune, élus, sont Christian LIMOUSIN (titulaire) et Charlotte SUPERNAK (suppléante).

\* **Syndicat mixte du SCOT BUCOPA** : la CCPA dispose d'un titulaire et d'un suppléant par commune. Ils seront élus par le Conseil Communautaire sur proposition du CM. Le CM propose à la CCPA d'être représenté par C. LIMOUSIN (titulaire) et R. VERHAGE (suppléant) au sein du syndicat mixte BUCOPA.

\* **Syndicat de la Vallée de l'Ain (SR3A)** : depuis l'extension du périmètre suite à la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la CCPA nomme ses représentants auprès de cet organisme parmi les membres du conseil communautaire. Un référent représente la commune pour des réunions d'information locales sur les projets GEMAPI. Ce dernier sera proposé au prochain conseil municipal.

### **Informations générales :**

#### **Délégation des adjoints :**

Lionel MOUGEOT : affaires relatives aux sports, à la jeunesse, aux scolaires et périscolaire (Conseil d'école et COPIL). Gestion de la commission jeunesse et sport

Charlotte SUPERNAK : Information et communication, bulletin municipal, site internet. Gestion de la commission communication, information et culture.

Guy BELLATON : Gros travaux de réseaux, voirie et mise en valeur du patrimoine forestier. Gestion de la commission Bois et Chemins.

Françoise CAVANNE : Urbanisme, PLU, documents d'urbanisme, relation avec le service ADS de la CCPA. Gestion de la commission urbanisme.

#### **Délégations des conseillers :**

Serge BAILLY : Entretien général de la commune (devis, validation des travaux, gestion des DT et DICT), gestion des agents techniques communaux.

Lucette BOURGEOIS : Affaires sociales de la commune, CCAS. Gestion du site internet en lien avec la 2<sup>ème</sup> adjointe.

### **Informations diverses :**

Camionnette Mercedes blanche immatriculée CY143NQ : Vol de deux jardinières, et peut-être vol de mobiliers de jardin. Elle a été vue en début de semaine. Gendarmerie alertée ce jour.

Ecole : A partir du 08/06 accueil entre 50 et 60 enfants dont 24 prioritaires, 10 non prioritaires et une dizaine d'enfants en enseignement par jour.

Cantine : Lors de la dernière enquête, une vingtaine de parents ont inscrit leurs enfants. A voir si cela se confirme d'autant que 30 familles n'ont pas répondu au questionnaire. Nous avons revu l'organisation de la pause méridienne pour accueillir plus d'enfants.

Garderie du soir : Toujours selon cette enquête une vingtaine d'enfants sont inscrits. Les parents doivent informer la mairie par téléphone ou courriel pour confirmer ou infirmer leur inscription.

Travaux quartier de Reilleux : L'enrobé chemin de la Croix est terminé ainsi que le bicouche sur la partie hors travaux du chemin de Reilleux et le chemin de la Grosse Pierre.

Société 5COM procède au remplacement des compteurs électriques par des Linky.

### **Tour de table des adjoints et conseillers :**

Serge Gomes : vous avez raté l'opportunité de montrer que nous pouvons travailler ensemble, toutes les énergies étaient bonnes à mobiliser. Contrairement au discours d'installation il y a une semaine, vous ne souhaitez nullement être le Maire de tous les Douvrois ! Nous prenons acte de ces élections et de notre mise à l'écart.

Christian Limousin rappelle que les postes de représentants auprès des instances intercommunales étaient soumis à vote à bulletin secret et que nous pourrions travailler ensemble au sein du conseil municipal et dans les instances communales pour lesquelles les nominations seront faites prochainement.

Serge Gomes interpelle M le Maire sur la distribution des masques de la région.

Christian Limousin précise que compte tenu du nombre juste de masques reçus, il convient préalablement de déterminer le nombre exact de masque à distribuer par habitation.

De plus 80% des masques de la communauté de communes ont été reçus et une distribution en mairie sera organisée dès réception de la totalité.

Mélanie Jacquin : nous sommes disponibles pour vous aider à les préparer. Quel est le délai pour s'inscrire dans les commissions communales ? Quelle communication est faite à ce sujet ? Uniquement via le site internet ?

Christian Limousin : un rappel sera fait prochainement sur le site internet de la commune et la page Facebook dédiée. **La date limite est fixée au 20 juin pour les inscriptions au sein des commissions communales (à faire auprès de la mairie).** Nous ferons également un affichage sur les panneaux communaux.

**Clôture de la séance : 22h13**